

## COMPTE-RENDU

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 24 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, Mme NGO DJOB, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. LACAGNE, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Mme THOMAS-MALBEC donne pouvoir à Mme NGO DJOB, Mme CHAIZE à Mme MAUGER, M. GANDRILLON à Mme VILLECOURT, M. BEHETRE à M. BOURSE.

**Absents excusés** : M. ENJALBERT, Mme DANIN

**Secrétaire de séance** : M. CHASTAING

#### CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

##### **Délibération n° DEL2020-062**

A l'unanimité

**Approuve** de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 18 septembre 2020 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE : PLU-RLP**

##### **Délibération n° DEL2020-063**

A l'unanimité

**Dit que** la présente délibération modifie la délibération n° DEL2020-024 du 4 juin 2020, uniquement en ce qui concerne la composition de la commission PLU-RLP

**Décide** de déroger à la règle du vote à bulletin secret

**Élit** membres de la commission thématique Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Règlement Local de Publicité (RLP) :

Olivier MAIRE

Gérard BOURSE

Marc BEHETRE

Olivier GANDRILLON

Fabien VET

Carole MAUGER

Michel ROCHER

Sonia YOT

## RENOUVELEMENT DE LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE (CCS)

### Délibération n° DEL2020-064

A l'unanimité

**Approuve** le renouvellement de la commission communale de sécurité

**Désigne** Monsieur Gérard Bourse en tant que représentant de la commune pour toute la durée du mandat 2020-2026

## FORMATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE EN CHARGE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

### Délibération n° DEL2020-065

A l'unanimité

**Approuve** la création d'une commission intitulée « COMMISSION MAPA » chargée de formuler un avis sur l'attribution des marchés passés en procédure adaptée (avis sur le classement des offres et le choix à opérer) comme suit :

- fournitures et services : montant supérieur à 90 000 € HT
- travaux : marchés transmissibles au contrôle de légalité soit supérieur à 214 000 € HT actuellement

Exceptionnellement et en cas d'urgence, les marchés pourront être attribués sans réunion préalable de la commission.

**Décide** que la commission MAPA sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat, présidée par Madame Céline VILLECOURT ou Monsieur Gérard BOURSE, Adjoint au Maire aux Finances, Ressources Humaines et Affaires Générales en cas d'empêchement de cette dernière et composée de 3 membres désignés parmi les membres composant la commission d'appel d'offres.

**Elit** les membres de la Commission MAPA comme suit :

#### **Titulaires :**

- Monsieur Olivier MAIRE
- Monsieur Fabien VET
- Madame Sonia YOT

#### **Suppléants :**

- Daniel KAYAL
- Oana MOROSAN
- Michel ROCHER

## DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DE LA MAISON FORESTIERE DE BOIS-CORBON

### Délibération n° DEL2020-066

A l'unanimité

**Approuve** les études, le projet d'acquisition et d'aménagement de la maison forestière du Bois Corbon

**Autorise** Madame le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise aux taux maximum,

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE CHRISTIANE ROLLAND ET LA VILLE DE SAINT-PRIX**

### **Délibération n° DEL2020-067**

A l'unanimité

**Valide** la convention d'objectifs entre l'école de musique Christiane ROLLAND et la Ville de Saint-Prix,

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'école de musique Christiane ROLLAND et tous documents relatifs à ce dossier.

## **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

### **Délibération n° DEL2020-068**

A l'unanimité

**Abroge** la délibération n° 2020-059 « Indemnités de fonction du Maire, des Adjoint au maire, et des conseillers municipaux délégués ».

**Le montant maximal** de l'enveloppe des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (55% de l'indice brut 1027) et du produit de 22% de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints.

**Fixe** le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus aux taux suivants :

Maire :	55,00% de l'indice brut 1027
1 <sup>er</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
2 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
3 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
4 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
5 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
6 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
7 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027
8 <sup>ème</sup> adjoint :	18,10% de l'indice brut 1027

4 Conseillers municipaux délégués : 3,90% de l'indice brut 1027

**En annexe** de la délibération est joint le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 - ESPACE DE LA FONTAINE AUX PELERINS

### Délibération n° DEL2020-069

A l'unanimité

**Autorise** Madame le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre des expositions organisées à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins de l'exercice 2021

## TARIFS DES SORTIES DE SAINT-PRIX POUR LE SECOND SEMESTRE 2020

### Délibération n° DEL2020-070

A l'unanimité

**Fixe** comme suit les tarifs des sorties de Saint-Prix pour le second semestre 2020 :

Sorties	Tarif A* Saint-Prix	Tarif A* enfant – 18 ans	Tarif B* Extérieur
Pavillon de Le Manse Abbaye de Chaalis	58 €	29 €	68 €
Abbaye de Moncel Château de Montataire	52 €	26 €	62 €

Tarif A : Saint-Prix / Tarif B : Autres communes (dans la mesure des places disponibles)  
Ces tarifs comprennent : déjeuner, transport en car, conférencière, admissions

**Approuve** le tarif des sorties culturelles du second semestre 2020

## FIXATION DU TARIF DE VENTE DU JUS DE POMMES DE SAINT-PRIX

### Délibération n° DEL2020-071

A l'unanimité

**Approuve** le tarif de quatre euros pour la vente du jus de pommes de Saint-Prix

**Dit que** la recette sera imputée sur le budget annexe Produits du Terroir

## DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

### Délibération n° DEL2020-072

A l'unanimité

**Désigne** Monsieur Gérard Bourse en qualité de délégué élu du CNAS pendant la durée du mandat

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Délibération n° DEL2020-073

A l'unanimité

- **Décide de créer :**

- 1 poste d'attaché, à temps complet
- 1 poste d'attaché principal, à temps complet
- 1 poste de rédacteur, à temps complet
- 1 poste rédacteur principal de 1ère classe, temps complet
- 1 poste d'adjoints administratif, temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à Temps Non Complet (28h00/35h00)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (14h00/35h00)
- 2 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique, à temps complet

- **Décide de supprimer :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,

## PRIME EXCEPTIONNELLE « COVID-19 »

### Délibération n° DEL2020-074

A l'unanimité

**Autorise** Madame le Maire à instaurer une prime exceptionnelle dite « COVID 19 » au profit des agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles pour lutter contre l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du fonctionnement des services.

**Dit** que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice au chapitre 012.

**Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Délibération n° DEL2020-075

A l'unanimité

**Décide** le recours au contrat d'apprentissage

**Décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Maison de la Petite Enfance	1	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	1 AN

**Précise** que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au chapitre 012 du budget.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL

### Délibération n° DEL2020-076

A l'unanimité

**Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil

**Autorise** Madame le Maire à signer le nouveau règlement

**Autorise** le service petite-enfance à appliquer et à diffuser ce règlement à compter du 30 septembre 2020

**Abroge** en conséquence le règlement actuel à cette même date

## CONVENTION POUR VACATION D'INFIRMIERE AU MULTI-ACCUEIL

### Délibération n° DEL2020-077

A l'unanimité

**Approuve** la mise en place des missions de l'infirmière

**Autorise** la convention pour vacation entre la Commune et Madame CERVESATO

**Autorise** Madame Le Maire à signer ladite convention

**La dépense** sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours à l'article 6226

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA VILLE DE SAINT-PRIX**

### **Délibération n° DEL2020-078**

Par 26 voix pour et 1 abstention

**Approuve** la convention de mise à disposition de locaux aux associations par la ville de Saint-Prix

**Autorise** Madame le Maire à signer les conventions avec les associations occupant un local communal

## **ACQUISITION DE LA PARCELLE SISE RUE GEORGES RIBORDY, CADASTREE AD 215**

### **Délibération n° DEL2020-079**

A l'unanimité

**Autorise** Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle sise rue Georges Ribordy, cadastrée section AD n° 215, d'une superficie de 684 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 500 euros.

**Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui seront rédigés par acte notarié ou administratif.

**La dépense** sera imputée au budget principal de la commune, article 2113.

**Autorise** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes à cette acquisition auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île de France et du Département du Val d'Oise et autorise Madame le Maire à signer les conventions de financement en découlant.

## **MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET**

### **Délibération n° DEL2020-080**

A l'unanimité

**Donne** un avis favorable au projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

**Dit** que cette délibération sera transmise à la commune de Saint-Leu-la-Forêt et sera jointe au dossier d'enquête publique.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUTATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

**Délibération n° DEL2020-081**

A l'unanimité

**Désigne** Madame Céline VILLECOURT en tant que représentant de la commune à la CLECT